

PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL de THÈREVAL

Date de convocation	28 mai 2024	Nombre de conseillers en exercice	23
Date d'affichage de la convocation	28 mai 2024	Nombre de conseillers présents	17
		Nombre de votants	21

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 Juin à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THÈREVAL.

**Étaient présents :**

QUINQUENEL Gilles, WOLFF Claudine, DUBOURG Thierry, VILLEDIEU Nelly, ROUSSELLE Daniel, BEDOUIN Jean-Pierre, HERVIEU Régine, MAZELINE Alain, FOLLIOU François, LEPINGARD Séverine, BOUSSARD Marie, STREIFF François, MAZIER Laëtitia, SOPHIE Gérard, BOURDIER Nicolas, LECHEVALLIER Sandrine, LESENECHAL Sylvain,

**Absent(e)(s) excusé(e)(s) :**

GODEFROY Patricia ayant donné procuration à LEPINGARD Séverine,  
MARESCQ Anita ayant donné procuration à ayant donné procuration à Nicolas BOURDIER  
DUBOURG Guillaume ayant donné procuration à Thierry DUBOURG  
LEMERAY Véronique ayant donné procuration à Sandrine LECHEVALLIER

**Absent(e)(s) :** BUELO Maxime, MAQUEREL Charline,

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Secrétaire de Séance :** François STREIFF

\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Mr le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

Demande de subvention pour le projet du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération

Accepté à l'unanimité

**Ordre du jour :**

- 1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2°) Approbation du procès-verbal du 14 mai 2024
- 3°) Diagnostic thermique – Présentation par le SDEM
  - Salle des fêtes de la Chapelle Enjuger
  - Cantine d'Hébécrevon
- 4°) Convention avec la commune d'Hambye
  - Formation des agents / nacelle
- 5°) Budget « Espace commercial »
  - Durée d'amortissement du matériel informatique
  - Décisions modificatives
- 6°) Budget commune
  - Admission en non-valeur
- 7°) Régie « culture »- Précisions
- 8°) Bilan tempête CIARAN- Groupama
- 9°) EDF - Remboursement
- 10°) Questions diverses

**1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne François STREIFF comme secrétaire de séance.

**2)° Approbation du procès-verbal du 14 mai 2024**

Le procès-verbal DU 14 MAI 2024 est approuvé à l'unanimité par les conseillers municipaux.

### 3°) Diagnostic thermique – Présentation par le SDEM

Mr le Maire donne la parole à Mr RIQUIER Nicolas, Technicien Energies du SDEM50, qui présente 2 audits énergétiques :

- Cantine d'Hébécrevon
- Salle des fêtes de la Chapelle Enjurer

Ces diagnostics ont pour objectifs :

De diminuer les dépenses énergétiques de 20 % d'ici à 2020.

Réduire les émissions de CO2 des pays de l'union de 20 %

D'augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique européen à 20 %.

Avant d'engager des travaux, ces audits énergétiques permettent également

D'établir les profils de consommations par source d'énergie et usage d'une part ;

D'évaluer les gisements d'économie d'énergie hiérarchisés selon leur temps de retour sur investissement d'autre part ;

De répondre à l'obligation d'audit énergétique.

La **cantine scolaire d'hébécrevon** n'a pas beaucoup d'isolation sur les murs, les menuiseries sont en simple vitrage. Il est conseillé de rénover cette partie. Au niveau du chauffage les radiateurs électriques peuvent être remplacés par une PAC Air-Air. Il a été également étudié la possibilité de mettre en place une pompe à chaleur Air-EAU. La ventilation étant un point à améliorer dans le cas d'une rénovation de l'enveloppe. Il est aussi étudié l'hypothèse de la mise en place d'un double flux.

La **salle polyvalente de la chapelle en juger** est une construction ancienne, le faux plafond de la salle a été rénové en plus d'un relamping LED. Les sanitaires ont été également rénovés. La ventilation simple flux des sanitaires fonctionne, mais l'extraction est de seulement 15 m<sup>3</sup>/h, ce qui est faible. La ventilation de la salle est faite de manière naturelle, il est conseillé la mise en place d'une VMC double flux dans la salle principale. Au niveau de l'enveloppe, les points faibles sont les murs et les fenêtres encore en simple vitrage. La mise en place d'une isolation par l'extérieur et le remplacement des fenêtres concernées représente un bon gisement d'économie d'énergie. Pour le remplacement du système de chauffage, il est conseillé la mise en place d'une PAC Air-Air, car le volume à chauffer n'est pas très élevé. Une autre option étudié dans le rapport est la mise en place d'une PAC Air-Eau avec création d'un réseau d'eau et la mise en place de radiateurs. Enfin, si la piste du changement de chauffage n'est pas privilégiée, il y a des optimisations possibles : - mettre en place des temporisateurs sur le chauffage (contacteur qui s'éteint au bout d'un certain temps). - De bien veiller à l'extinction du chauffage lors de l'état des lieux de sortie. - Le remplacement du vieille aérotherme par un plus récent avec un thermostat et aussi à envisager. De plus, il vaudrait mieux bloquer les thermostats sur 19 °C et ne pas laisser les locataires fixer la température.

Monsieur le Maire remercie Mr RIQUIER pour sa présentation et charge la commission bâtiment d'étudier les améliorations à apporter.

### 4°) Convention avec la commune d'Hambye - Formation des agents / nacelle.

**D20240604-01**

Mr le maire présente une convention avec la commune d'Hambye pour mettre en place une formation pour les agents technique sur l'utilisation de nacelles.

- **Lieu : Thèreval**
- **Nombre d'agents : 5 personnes (dont 2 agents d'Hambye)**
- **Durée : 1 jour de 7 heures (le 23/09/2024)**
- **Cout de la formation : 795€ (forfait pour 5 agents)**
- **Location de la nacelle : 291.43 €**
- **Prise en charge par la commune d'Hambye : 434.57 €**

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent cette convention et chargent Mr le maire de la signer avec la commune d'Hambye.

## **5°) Budget « Espace commercial »**

### **D20240604-02**

- Durée d'amortissement du matériel informatique

Mr le Maire fait part d'une demande des services de la trésorerie pour fixer la durée d'amortissement du matériel informatique sis au Tilia

A l'unanimité, les membres du conseil municipal suivent les conseils de la DGFIP pour fixer la durée d'amortissement à 5 ans.

Décision modificative liée à l'amortissement du matériel informatique :

### **D20240604-03**

- D/28188-040 + 1300 €
- R/13911-040 + 1300 €
- R/777-042 + 1300 €
- D/6811-042 +1300 €

Cette décision modificative est acceptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Décisions modificatives liés aux régularisations d'amortissements 2023.

### **D20240604-04**

Mr le Maire fait part de la nécessité de prendre une décision modificative pour passer les écritures comptables d'amortissements 2023 et 2024 sur conseil des services de la DGFIP comme suit :

- D/13911-040 + 4000 €
- R/28138-040 + 4000 €
- D/68111-042 + 4000 €
- R/777-042 + 4000 €

Cette décision modificative est acceptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

## **6°) Budget commune**

Admission en non-valeur

### **D20240604-05**

Mr le maire fait part d'un courrier des services de la DGFIP pour admettre en non valeur :

- Titres supérieurs à 100 € : 2 pièces pour 477.80 €
- Titres inférieurs à 100 € : 31 pièces pour 734.93 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent les non-valeurs de 2 pièces pour 477.80 € et 31 pièces pour 734.93 €

Amortissements logiciels

### **D20240604-06**

Décisions modificatives :

- D/681 + 1 820 €
- D/615 - 1 820 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.

Ajustements budgétaires

### **D20240604-07**

Mr le Maire fait part des notifications des montants des dotations, de la prise en charges par l'assurance pour les sinistres et des besoins de crédits pour les lignes d'intérêts d'emprunts.

**Décision Modificative :**

- D/6618	+ 20 000 €
- D/66111	+ 8 200 €
- D/615221	+ 46 192 €
- R/73111	+ 736 €
- R/73132	+ 2 814 €
- R/74111	+ 1 346 €
- R/741121	+ 34 800 €
- R/741127	+ 13 340 €
- R/ 742	+ 293 €
- R/74833	- 183 €
- R/74834	+ 2 191 €
- R/75888	+ 19 055 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent ces propositions.

**7°) Régie « culture »- Précisions**

**D20240604-08**

Mr le maire propose de compléter la délibération du 30/01/2018 permettant à la régie « culture » d'encaisser les recettes de vente :

- De billets et de produits divers concernant les spectacles organisés par la collectivité
- De livres et d'ouvrages appartenant à la collectivité.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent ces propositions.

**8°) Bilan tempête CIARAN – Groupama**

Mr le Maire souhaite remercier publiquement Mr Lalande, responsable technique, et son équipe pour les conseils et leurs réactivités auprès la tempête CIARAN survenue le 2 novembre 2023.

L'expertise et la contre-expertise réalisées ont permis d'obtenir une prise en charge des réparations par l'assurance GROUPAMA d'un montant de 27 055.78 euros sur une total de dépenses de 30 085 €. Les réparations réalisées en interne sont estimées à 2 000 €. Les travaux seront réalisés en 2024.

**9°) EDF - Remboursement**

**D20240604-09**

Mr le Maire informe les conseillers municipaux d'une indemnisation de 548.68 € de la part d'EDF pour une coupure dite « Longue » lors de la tempête CIARAN.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent l'indemnité.

**10°) Demande de subvention – 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération.**

**D20240604-10**

Mr le maire propose de déposer une demande de subvention auprès de l'office national des combattants et des victimes de guerre, pour le projet portant sur :

1. Exposition à ciel ouvert avec la conception de 80 panneaux
2. L'organisation de conférences et de « causerie »
3. Edition d'un ouvrage « mémoire(s) de Thèreal

Celle-ci peut s'élever à 25 % du coût dans la limite de 1 000 euros.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal chargent Mr le Maire de solliciter une subvention auprès de l'office national des combattants et des victimes de guerre d'un montant de 1 000 € sur un cout estimé à 9 458 € (panneaux, ouvrages)

**11°) Questions diverses**

Cérémonie le 21 juin à 10h45 au Cimetière Allemand

Fin de séance 22h10

Le Maire, Gilles QUINQUENEL	Le Secrétaire, François STREIFF